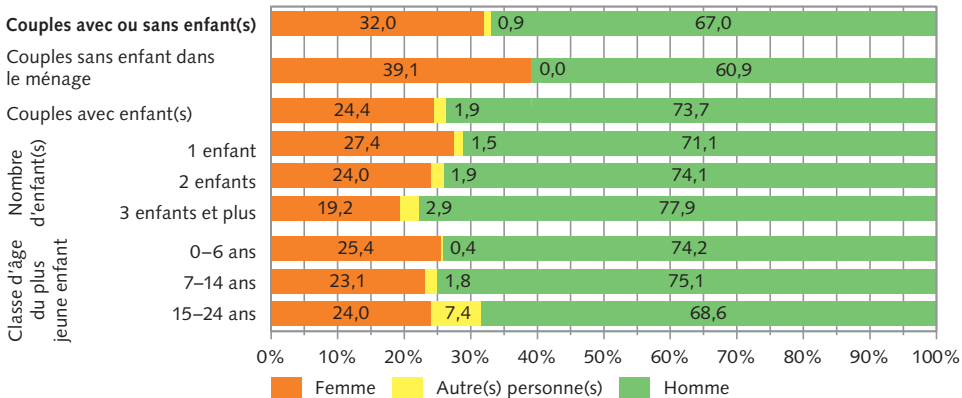


Contribution individuelle au revenu du travail du ménage, en 2014

Couples avec ou sans enfant(s), en pourcent du revenu du travail de tous les membres du ménage



Revenu du travail de tous les membres du ménage sans allocations familiales ni indemnités journalières (chômage, maladie, autres)